

RÉGION

24/10/2020

RÉGION LIÉGEOISE - DÉCISION

La prostitution interdite pendant trois semaines

ALLISON MAZZOCCATO



Depuis le début de cette seconde vague, toutes les prostituées de la province de Liège n'étaient pas logées à la même enseigne. Celles de la rue Marnix, à Seraing, pouvaient continuer d'exercer, au contraire de la majorité de leurs consœurs. Car celles de la N3 (Awans-Crisnée) ou encore celles de la rue Varin à Liège avaient dû afficher portes closes. Et pour cause : les établissements qui accueillait leur activité étaient considérés comme des établissements Horeca, où on pouvait effectivement consommer des boissons.

Mais ce jeudi, le Gouverneur de la province de Liège a signé un arrêté signifiant l'interdiction de la prostitution sur le territoire provincial pendant 3 semaines, apprend-on à la Ville de Seraing, particulièrement concernée par cette mesure puisque la rue Marnix était le seul lieu qui a pignon sur rue encore ouvert jusqu'au couvre-feu.

À l'heure où on martèle l'importance de respecter la distance sociale, il est vrai que la prostitution faisait jusque-là encore figure d'exception. Il sera par contre compliqué de contrôler les travailleuses du sexe qui exercent dans la clandestinité.

Rappelons enfin que les prostituées qui travaillent de manière déclarée (minoritaires, selon une témoin) auront droit au droit passerelle. Pour les autres, malheureusement, rien ne serait prévu. Pendant la première vague et le confinement, nombreuses sont les travailleuses qui s'étaient d'ailleurs retrouvées sans le moindre revenu... pendant plusieurs mois !